1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

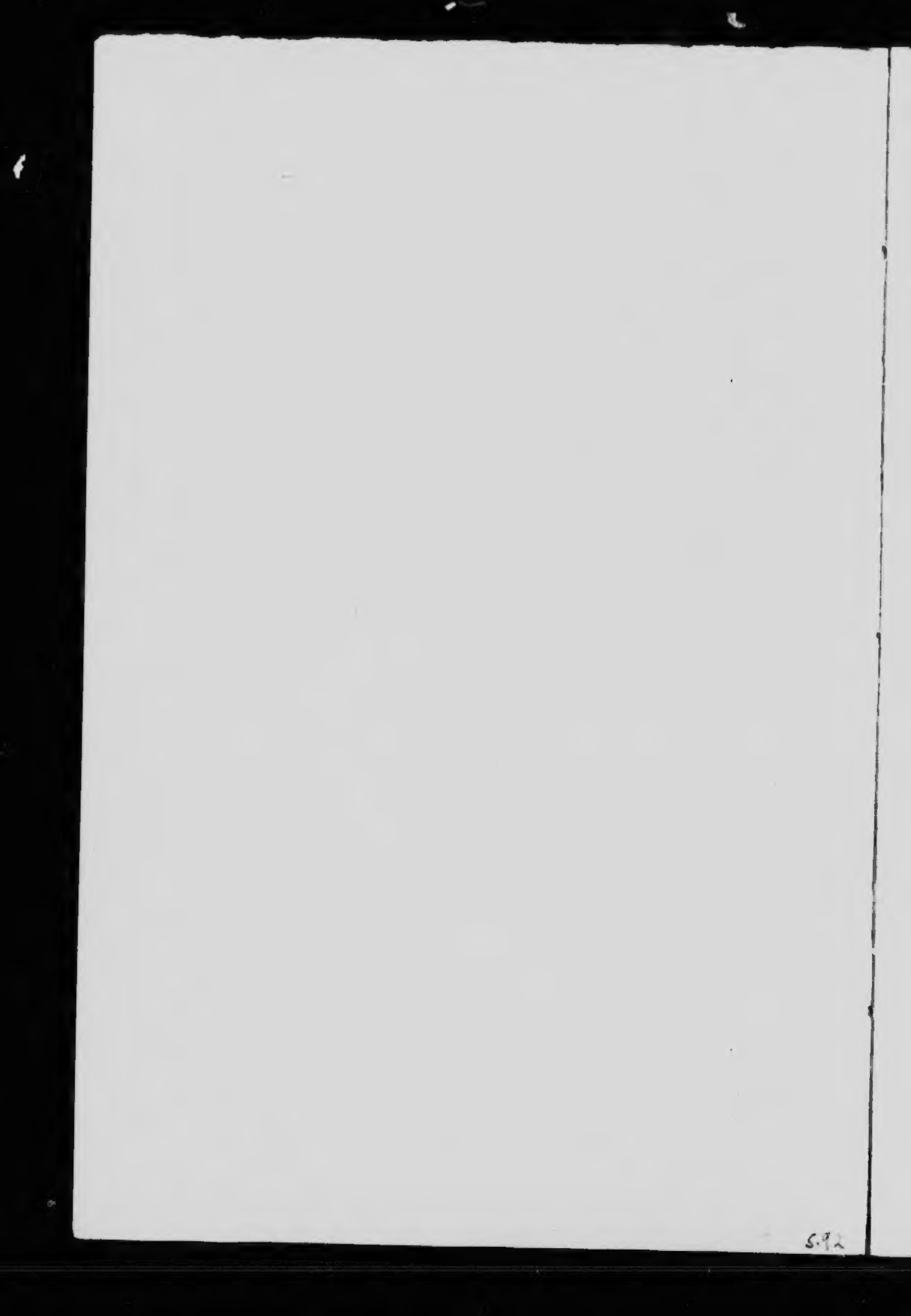
L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOTES HISTORIQUES DEPUIS SA FONDATION



IMPRIMERIE DUSSAULT & PROULX

Québec, 1909





L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOTES HISTORIQUES DEPUIS SA FONDATION

Le 2 de mai 1868, se réunissaient à Québec Messieurs Ernest Gagnon, Damis Paul, S. L. Pfeiffer, Albert Rochette, Gustave Gagnon et A. Desrochers, professeurs de musique, dans le but de fonder une association pour promouvoir le goût et l'avancement de la musique sous le nom de " l'Académie de Musique de Québec." A cette réunion, M. Ernest Gagnon fut chargé de rédiger une constitution pour cette association, conformément aux vues exprimées par les fondateurs. A l'assemblée suivante, le 7 du même mois, le projet de constitution fut soumis et adopté.

Par le troisième article de la constitution les affaires de cette association devaient être gérées

par un conseil ou bureau de direction, composé d'un directeur, d'un assistant-directeur, d'un secrétaire et de trois autres membres, avec leur résidence à Québec. A l'assemblée du 7 de mai, le conseil fut formé comme suit : Ernest Gagnon, directeur ; F. W. Mills, assistant-directeur ; Damis Paul, secrétaire, et l'abbé Pierre Lagacé, Gustave Gagnon et Albert Rochette, membres-adjoints du dit conseil.

Voici quelques-unes des dispositions fondamentales de la constitution. Les membres de l'association devaient comprendre quatre classes : les simples membres, les gradués, les lauréats et les membres honoraires. Des concours devaient se tenir le 22 de novembre de chaque année, ou à tout autre jour à la discrétion du conseil, pour l'obtention de diplômes dans toutes les branches de l'art musical. L'élection des officiers devait se faire en assemblée de tous les membres de l'association dument convoqués, le 23 de novembre de chaque année, ou à tout autre jour déterminé par le conseil.

Le conseil avait le pouvoir de donner sans examen des diplômes de simples membres, de gradués et de lauréats à toute personne qui en serait jugée digne. En vertu de ce pouvoir plusieurs

membres de l'Académie furent nommés tant à Québec qu'à Montréal.

La constitution contient plusieurs autres dispositions réglementaires qu'il n'est pas absolument nécessaire de rapporter ou citer ici.

La mise en vigueur de la constitution de l'Académie de Musique fut suspendue jusqu'à l'époque où elle aurait une existence légale.

Une charte lui fut accordée par la législature de Québec le 24 de décembre 1870.—34 Vict. ch. 62.

Le premier concours eut lieu à Québec le 24 d'août 1871. A ce concours douze diplômes furent accordés, sept de simples membres et cinq de gradués.

Le deuxième concours eut lieu à Montréal le 17 de juillet 1872. Sept diplômes furent octroyés : deux de simples membres et cinq de gradués.

Le troisième concours eut lieu à Québec le 3 de juillet 1873, Quatorze diplômes furent accordés : sept de simples membres et cinq de gradués.

A cette époque l'Académie comptait 28 membres, savoir : Ernest Gagnon, F. W. Mills, l'abbé Pierre Lagacé, Albert Rochette, Damis

Paul, Gustave Gagnon, Paul Letondal, R. O. Pelletier, Jules Hone, C. Lavigueur, A. Desrochers, Léopold Paul, W. D. Campbell, Edouard Gauvreau, O. C. de Lachevrotière, P. Decelles, Arthur Lavigne, A. J. Boucher, D. Ducharme, Moïse Saucier, J. A. Fowler, J. A. Defoy, A. Paré, N. Crépeault, Oscar Martel, F. Davies, Octave H. de Chatillon et H. Prince.

Un concours devrait être tenu à Montréal le 7 de juillet 1874, mais il n'eût pas lieu à défaut de coucurrents et vû l'abstention des membres et professeurs de Montréal qui s'opposaient à certaines parties de la constitution. Ils désiraient des changements de manière à avoir des représentant dans le Conseil, et en outre diverses autres modifications dans le fonctionnement de l'Académie. Ce n'est qu'au commencement de juin que le conseil fut informé qu'il n'y aurait pas de concurrent à Montréal. Dans les circonstances le conseil, ne voulant pas laisser passer l'année sans concours, annonça immédiatement la tenue de ce concours à Québec, à la même date. Le temps était bien court pour permettre aux concurrents de se préparer. Cependant cinq aspirants se présentèrent pour le solfège et reçurent leurs diplômes.

Un autre concours fut tenu à Québec le 6 de juillet 1875. Sept diplômes furent accordés : 4 de membres et 3 de lauréats.

A une séance du Conseil de l'Académie tenue le 1er octobre 1875, deux délégués (MM. Gustave Gagnon et Jos. A. Defoy,) furent nommés, avec mission de conférer avec les membres résidant à Montréal, sur les changements et modifications qu'il conviendrait de faire à la Constitution pour obtenir la coopération de ces messieurs et pour arriver à une entente complète des mucisiens de la proviuce pour le bon fonctionnement et le succès de l'Académie.

Conformément à leurs instructions les délégués se rendirent à Montréal où ils rencontrèrent le 10 d'octobre (1875) MM. Paul Letondal, R. O. Pelletier, J. B. Labelle, Moïse Saucier, J. A. Fowler, et A. J. Boucher, tous membres de l'Académie, les autres membres dument convoqués ayant fait défaut de se rendre à l'invitation qui leur avait été faite au préalable.

Cette conférence eut plein succès. Divers changements et modifications furent proposés, discutés et finalement adoptés, séance tenante. A une réunion du conseil tenu le 1er de novembre sui-

vant, la constitution amendée et modifiée à cette conférence fut examinée et adoptée.

Les principales modifications faites comme susdit sont les suivantes : le conseil ou bureau de direction divisé en deux sections, une à Québec et une autre à Montréal ; le nombre des officiers porté à dix, dont cinq pour chaque section ; savoir : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et six autres membres, formant le conseil, le président choisi alternativement parmi les membres résidents de Québec et de Montréal ; les concours tenus chaque année à Québec et à Montréal, alternativement ; les diplômes divisés en deux classes, au lieu de degré, le titre de lauréat conféré à tout porteur d'un diplôme de première classe ; les annonces de concours réduites à trois mois, au lieu de six mois ; lecture à première vue d'un morceau choisi par les juges. D'autres modifications moins radicales furent aussi adoptées.

Cette nouvelle constitution est celle qui régit maintenant l'Académie de Musique, sauf les amendements qui y ont été faits depuis. Entre autres modifications sont les suivantes :

Le conseil est composé d'un président, d'un

vice-président, et de huit autres membres, avec un secrétaire et un trésorier qui font de droit partie du conseil.

Le conseil peut nommer un assistant-secrétaire résidant dans la cité où le secrétaire ne réside pas.

Les diplômes sont maintenant de trois classes, préparatoire, moyenne et supérieure.

Le mot "concours" est remplacé par le mot "examen" et le mot "concurrent" remplacé par le mot "élève" ou "aspirant".

Les examens peuvent être tenus à Québec et à Montréal et à tout autre endroit dans la province de Québec, et annoncés au moins deux mois à l'avance, et à huis clos. L'examen sur la théorie se fait le matin même du jour fixé pour les examens.

Les aspirants du titre de lauréat doivent subir un examen sur la théorie par écrit et lire à première vue un moreeau choisi par les juges, comme les élèves des autres classes.

Les honoraires d'inscriptions sont : $8.00 pour les lauréats, $6.00 pour la classe supérieure, $5.00 pour la classe moyenne, et $4.00 pour la classe préparatoire.

A partir de 1876 jusqu'en 1901, des concours ont été tenus chaque année à Québec et à Montréal alternativement.

En conformité d'une décision adoptée en 1901, les concours-examens se tiennent chaque année dans les deux villes, Québec et Montréal.

On pourra juger du travail effectué depuis la fondation de l'Académie,et de son progrès, surtout dans les cinq années dernières, par le tableau suivant des inscriptions prises année par année :

Concours	Inscriptions	Concours	Inscriptions
1871	12	1884	7
1872	7	1885	32
1873	14	1886	12
1874	7	1887	22
1875	10	1888	10
1876	4	1889	11
1878	14	1890	14
1879	19	1891	40
1880	19	1892	16
1881	12	1893	32
1882	15	1894	16

Concours	Inscriptions	Concours	Inscriptions
1895	62	1902	62
1896	11	1903	70
1897	58	1904	109
1898	26	1905	144
1899	47	1906	165
1900	24	1907	159
1901	40	1908	200

Parmi les modifications et améliorations adoptées par le conseil depuis quelques années, il est bon de noter les suivantes :

En sus des pièces imposées pour chaque examen, les élèves doivent exécuter, à leur choix, une des œuvres indiquées dans un syllabus publié par l'Académie.

L'examen sur la théorie se fait au moyen d'un questionnaire pour chacune des classes et pour les lauréats. Les réponses des élèves doivent être faites par écrit sur la formule imprimée.

Un certain nombre de points sont assignés pour chaque matière d'examen. Pour obtenir leurs diplômes, les élèves doivent atteindre au

moins les deux-tiers des points. Des bulletins signés par le président et par le secrétaire indiquant les points gagnés sont remis aux élèves après les examens.

En 1872 une subvention de $100. fut accordée à l'Académie par la législature de Québec. Cette subvention fut supprimée après quelques années. Depuis 1904 le même octroi est payé à l'Académie chaque année sur demande spéciale faite au Premier Ministre.

En 1898 il avait été projeté de célébrer le trentième anniversaire de l'Académie avec un certain éclat, par une démonstration publique, avec l'offre de prix de bonne valeur aux élèves qui auraient fait preuve de capacité et de talent. Il avait de plus été projeté d'ouvrir un concours spécial pour les anciens lauréats de l'Académie et d'accorder des récompenses alléchantes aux plus méritants. Malheureusement ce projet ne fut pas mis à exécution.

L'année dernière (1908) le conseil pour la première fois, a offert un prix ou bourse de $25.00 payable au lauréat qui obtiendrait le plus grand nombre de points au-dessus de 85. Cette offre a eu l'effet de stimuler l'ardeur des aspirants au

travail et à l'étude. Ce prix fut remporté au mois de juin dernier par Mademoiselle Alice Coutu qui réussit à conserver au-délà de 90 points. Le même prix est offert pour le prochain examen, aux mêmes conditions.



Membres actifs de l'Académie de Musique de Québec

Bernier, Alphonse,
Bernier, J. Arthur
Bohrer, Max
Boucher, A. J.
Bishop, E. A.
Boucher, François
Charbonneau, J. N.
Couture, Guillaume
Contant, A.
Cornish, S. W.
Defoy, J. A.
DeSève, Alfred
Dussault, J. D.
Dessane, L. J.
Fowler, J. A.
Fraser, S.
Fortier, A.
Gagnon, Ernest
Gagnon, Gustave
Gauvreau, O. E.
Goulet, J. J.
Gilbert, J. A.
Hudson, O.
Hone, Jules
Hardy, Edmond
Illsley, P. J.
Letondal, Arthur
Lavigne, Arthur
Leclerc, Louis
LeVasseur, N.
Langlois, Ernest
Lamoureux, Alfred
LeBel, E.
Martel, Oscar
Pelletier, R. Octave
Paré, Alfred
Paquet, J. A.
Paradis, François
Pelletier, Romain
Pelletier, Fred
Pelletier, Victor
Smith, A. Lavallée
Saucier, Joseph
Vézina, Joseph

Québec, juin 1909.

Le Secrétaire,

JOS. A. DEFOY.